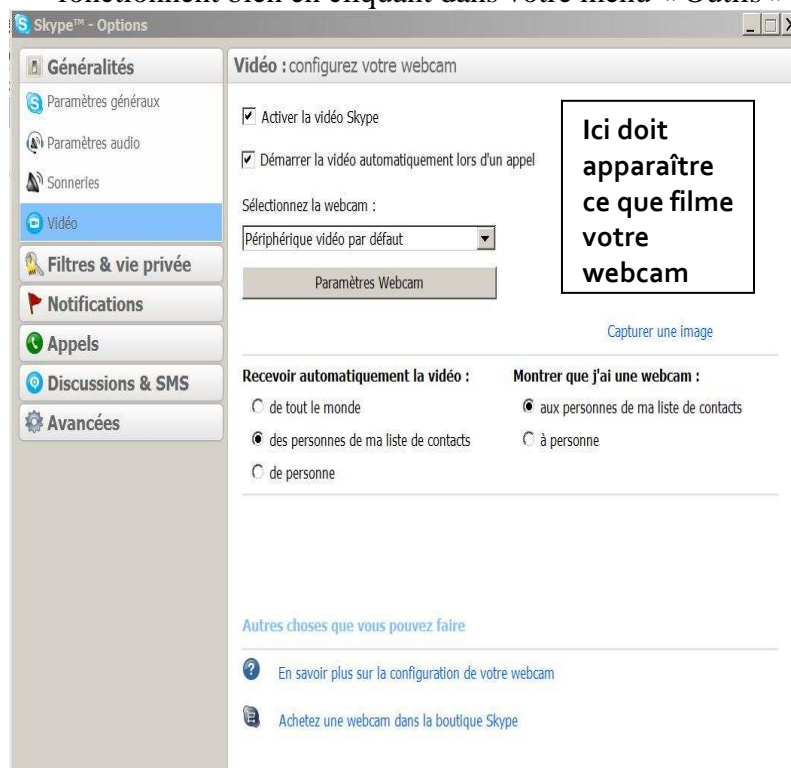
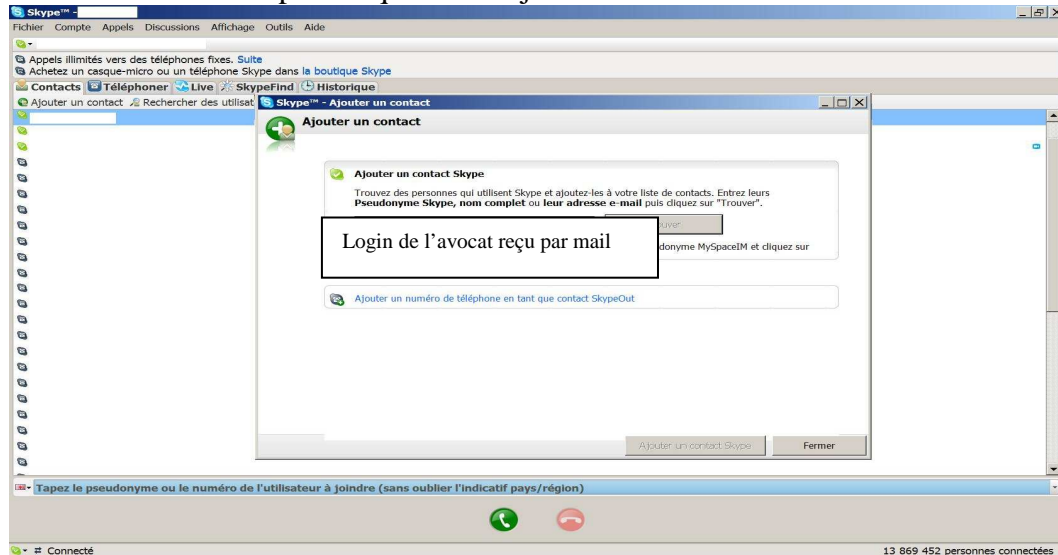


GUIDE D'UTILISATION ET DE PARAMETRAGE

1. Ouvrez votre logiciel Skype et vérifiez que votre webcam et votre casque-micro fonctionnent bien en cliquant dans votre menu « Outils » la fonction « Options »



Fermez cette fenêtre puis cliquer sur « ajouter un contact »



L'avocat apparaît alors dans votre liste de contacts. La couleur verte indique qu'il est « en ligne » et prêt à s'entretenir avec vous.

2. Pour entrer en contact avec lui, cliquer une fois sur son profil. Une fenêtre s'ouvre



avec l'apparition de deux logos :

Vous pouvez choisir de tchater (dialoguer par écrit avec votre interlocuteur) ou dialoguer en visioconférence.

3. Pour la visioconférence, il vous suffit de cliquer sur le logo représentant un téléphone vert en bas de votre écran. L'avocat est prévenu par une sonnerie qui l'informe que vous tentez de le joindre. Dès qu'il décroche, vous pouvez entamer votre consultation.

4. L'avocat gère lui-même la consultation et met lui-même un terme à l'entretien, nous n'intervenons plus à cet instant de l'échange.

Comportez vous comme dans le cadre d'un entretien. Vous pourrez transmettre des fichiers (pièces de dossier numérisées) au cours de l'entretien si l'avocat vous le demande. Profitez-en pour prendre ses coordonnées afin de poursuivre éventuellement vos entretiens ultérieurement. Naturellement, vous pouvez utiliser chaque fois que vous le souhaitez le module de tchat géré par Juritel si vous le désirez.

Bonne utilisation et bon tchat juridique !